

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 25 R 8005

date de dépôt : 26 mars 2025

demandeur : BARRET Alexis

pour : modification de façade

Adresse du terrain : 38 impasses des joncs 42260
Saint-Martin-la-Sauveté

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 26 mars 2025 par M. BARRET Alexis

Vu l'objet de la demande :

- Pour modification de façade (fenêtre en porte fenêtre)
- Sur un terrain situé 38 impasses des joncs à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 26 mars 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 25 avril 2025

Le Maire,

Mairie de Saint-Martin-la-Sauveté
42260